

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2006 SUR LES CONCOURS DE LA CATEGORIE B (suite des GT des 9 et 25 janvier 2006)</p>

Concours 2006

Suite aux précédents groupes de travail et aux demandes de la CFDT, tous les **membres des jurys** seront formés, sur 1 ou 2 jours, par un formateur professionnel. De même, un agent de catégorie B sera membre du jury.

Les documents pour les épreuves **écrites** des 2 concours seront **allégés**.

Pour le C en B, un effort a été fait en direction des agents en poste en province, avec des intervenants dans 7 régions dès le début des cours, plus 3 autres qui se mettent progressivement en place. Il est à noter qu'en 2006, il y a un afflux d'inscription d'agents en poste dans les DRIRE (+100).

Il a été rappelé que la fiche de fonctions est remplie uniquement par les candidats admissibles à passer l'oral ; elle est un « guide » pour le jury et sera détruite après la parution des résultats.

Pour le B en B+, le champ des questions, de l'épreuve orale, sur l'organisation du Minéfi sera allégé.

Concours de C en B 2007

Après discussions entre l'administration et les organisations syndicales, la proposition de l'administration a été retenue :

- **écrit** : élaboration d'un dossier complet (par exemple : un tableau ou une note de présentation + un tableau de données ou statistiques + une note de transmission + un bordereau d'envoi) – 3H – **coefficient 5** ;
- **oral** : questions sur les connaissances professionnelles ou/et le métier du candidat (une fiche ou grille succincte sera à remplir à l'inscription), suivi de questions de culture administrative générale (de base et non approfondie comme la LOLF, séparation ordonnateur/comptable, ...), suivi d'une mise en situation pour voir la capacité à raisonner devant la difficulté – 30mn – **coefficient 4**.

La CFDT est d'accord avec cette proposition de professionnalisation, mais demande que l'épreuve de l'écrit ne concerne pas le Minéfi afin qu'aucun candidat ne soit favorisé par le sujet.

Concours de B en B+ 2007

Après discussions entre l'administration et les organisations syndicales, la proposition de l'administration n'a pas été retenue, par conséquent les épreuves 2007 seront identiques à celles de 2006 :

- **écrit** : note ou rapport avec des documents ou un dossier administratif – 4H – **coefficient 5** ;
- **oral** : exposé des fonctions (10mn), questions sur les fonctions et organisation et missions du Minéfi et plus particulièrement sa direction (fini le «type grand oral» !) – 30mn – **coefficient 4**.

La CFDT a souligné que l'écrit, dans sa forme actuelle, est déjà extrêmement sélectif et nécessite un investissement important pour réaliser la note de synthèse dans le temps imparti. Or la proposition de l'administration nécessite, sans allongement du temps d'épreuve de faire appel à deux démarches intellectuelles très différentes : la synthèse et l'élaboration de propositions.

En conclusion, la CFDT a obtenu le changement de l'épreuve écrite de C en B et le maintien de celle de B en B+.

Par contre, notre demande sur des coefficients égaux, pour l'écrit et pour l'oral des 2 concours, n'a pas été entièrement suivie.